



Art des Vorstosses:

- Parlamentarische Initiative
- Motion
- Postulat
- Interpellation
- Dringliche Interpellation
- Anfrage
- Dringliche Anfrage
- Fragestunde

Type d'intervention :

- Initiative parlementaire*
- Motion*
- Postulat*
- Interpellation*
- Interpellation urgente*
- Question*
- Question urgente*
- Heure des questions*

Tipo d'intervento :

- Iniziativa parlamentare*
- Mozione*
- Postulato*
- Interpellanza*
- Interpellanza urgente*
- Interrogazione*
- Interrogazione urgente*
- Ora delle domande*

Auteur

Groupe socialiste

Signature

Titre

Enseignement des langues : défendre la cohésion nationale et faire respecter la Constitution

Texte

2282 / 2400

Vu la situation actuelle, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il l'évolution du dossier de l'enseignement des langues en Suisse ?
2. Le Conseil fédéral confirme-t-il que la décision thurgovienne, si elle était votée définitivement, nécessiterait une intervention de la Confédération pour faire respecter la Constitution ?
3. Comment le Conseil fédéral entend-il s'engager pour éviter une décision irréversible ?
4. Par quels autres moyens complémentaires le Conseil fédéral est-il prêt à promouvoir le plurilinguisme et les échanges entre régions linguistiques ?

Développement (facultatif)

2282 / 2400

Le Grand Conseil thurgovien vient de voter une proposition visant à supprimer l'enseignement du français au primaire et à le repousser à l'école secondaire. Le parlement cantonal confirme donc une décision déjà prise en 2015. Le vote final aura lieu en juin mais, à moins d'un retour à la raison des député-e-s, la décision semble claire. Parallèlement, plusieurs cantons voteront ces prochains mois sur des initiatives populaires proposant de supprimer l'enseignement du français à l'école primaire.

Ces propositions vont à l'encontre de la stratégie des langues de la CDIP et du processus de coordination entre les cantons. Surtout, elles sont contraire à l'article 62 (al. 4) de la Constitution (accepté par près de 86% de la population en 2006), qui demande une harmonisation de l'instruction publique. L'article précise que, si les efforts de coordination entre les cantons ne permettent pas d'harmoniser l'instruction publique concernant la scolarité obligatoire, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement, la Confédération légifère. Le Conseil fédéral a donc le devoir d'intervenir dans de telles situations, afin de faire respecter la

Mitunterzeichnende: Die aktuelle Liste steht den Ratsmitgliedern elektronisch zur Verfügung und liegt gedruckt im Ratssaal (Sessionen) und im Zentralen Sekretariat auf.

Cosignataires: La liste actuelle est à la disposition des députés au format électronique. Une version imprimée est disponible en salle du conseil (durant les sessions) et au Secrétariat central.

Cofirmatari: La lista attuale è a disposizione dei deputati in formato elettronico. Una versione stampata è disponibile nella sala del Consiglio (durante le sessioni) e presso la Segreteria centrale.

Constitution et la volonté populaire. Il a déjà indiqué se tenir prêt à agir si une solution coordonnée n'était pas trouvée et qu'une seconde langue nationale n'était plus enseignée au niveau primaire. Les enjeux du débat sont importants. C'est la cohésion nationale, le vivre-ensemble et le respect des minorités linguistiques qui sont en jeu. Remettre en question l'apprentissage de nos langues nationales, c'est mettre en danger les subtils équilibres sur lesquels la Suisse est construite.

Bitte unterzeichnetes Original dem Ratssekretariat abgeben und den Text zusätzlich via Email senden an:

Prière de déposer l'original signé auprès du secrétariat du Conseil et, en plus, d'envoyer le texte par messagerie électronique à :

Vi preghiamo di consegnare l'originale firmato alla Segreteria del Consiglio e di inviare il testo tramite messaggeria elettronica:

zs.kanzlei@parl.admin.ch